



Commission économique pour l'Europe

Réunion des Parties à la Convention sur la protection
et l'utilisation des cours d'eau transfrontières
et des lacs internationaux

**Groupe de travail de la gestion intégrée
des ressources en eau**

Seizième réunion*

Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation

Seizième réunion meeting*

Genève, 26-28 avril 2021

Point 2 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour

**Rapport sur l'exécution des activités au titre
de la Convention sur l'eau en 2020**

Document établi par le secrétariat

Résumé

Le présent document rend compte de l'exécution en 2020 du programme de travail pour la période 2019-2021 au titre de la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux (ECE/MP.WAT/54/Add.1), notamment des activités menées par les organes subsidiaires de la Réunion des Parties à la Convention et par le secrétariat. Des informations sur les contributions financières aux fonds d'affectation spéciale de la Convention et sur l'utilisation de ces contributions ainsi que d'autres ressources extrabudgétaires figurent dans un document distinct (ECE/MP.WAT/WG.1/2021/5-ECE/MP.WAT/WG.2/2021/5).

Le Groupe de travail est invité à :

- a) Prendre note du présent rapport ;
- b) Encourager les donateurs, s'il y a lieu et si c'est possible, à accepter de tels rapports à l'avenir au lieu de demander un rapport distinct sur leur contribution.

* Troisième réunion commune des deux groupes de travail.



I. Éléments marquants en 2020 du programme de travail pour la période 2019-2021 : principaux résultats

1. En 2020, les travaux visant à mettre en œuvre le programme de travail pour la période 2019-2021 (ECE/MP.WAT/54/Add.1) se sont poursuivis dans le but général de soutenir la mise en œuvre de la Convention et ses principes, et avec comme objectif de faire en sorte que les eaux transfrontières soient gérées partout dans le monde en coopération par les pays riverains afin de promouvoir le développement durable, la paix et la sécurité. Les éléments saillants sont présentés par domaine d'activité dans le tableau ci-dessous. Une description détaillée des activités, notamment de celles qui sont énumérées dans le tableau figure à la section III du présent document.

2. La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) a durement affecté la mise en œuvre des activités au titre de la Convention en 2020. À la mi-mars, les réunions intergouvernementales se tenaient de manière virtuelle ou selon des modalités hybrides, certaines ayant même dû être reportées. L'exécution des projets, qui dépend dans une large mesure du fonctionnement des administrations nationales, a davantage été affectée par la pandémie que le travail intergouvernemental (élaboration d'instruments juridiques non contraignants et échange de données d'expérience dans le cadre d'ateliers mondiaux), ce qui a démontré l'utilité de combiner les deux types d'action lorsqu'on établit le programme de travail de la Convention.

3. Le secrétariat était essentiellement en télétravail, apprenant à organiser des réunions virtuelles et hybrides, y compris avec interprétation. De nombreux webinaires ont été organisés en collaboration avec des partenaires, le secrétariat et les membres du Bureau prenant la parole à de multiples reprises à propos de la Convention. Le tableau ci-dessous doit être lu à la lumière de ce qui précède.

4. Les réunions virtuelles présentaient notamment l'avantage de pouvoir toucher de nouveaux auditoires, particulièrement en Amérique latine, de même que les Missions permanentes auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève, ainsi que d'améliorer les canaux de diffusion des informations. Ces nouvelles compétences permettront d'organiser davantage de réunions virtuelles et de mieux utiliser des outils tels que les cours en ligne et les plateformes Web. En témoignage, à titre d'exemple, l'organisation réussie de la quinzième réunion du Groupe de travail de la gestion intégrée des ressources en eau (Genève, selon des modalités hybrides, du 30 septembre au 2 octobre 2020) qui a réuni plus de 200 participants. Lors de la planification des activités futures au titre de la Convention, il faudra cependant tenir compte de sérieuses limitations telles que les fréquents problèmes de connexion, la difficulté de réunir en même temps des participants se trouvant des différents fuseaux horaires et d'organiser des discussions interactives, ou encore la nécessité de certaines dispositions spéciales en ce qui concerne la prise de décision et enfin le manque d'occasions de réseautage lors des réunions en ligne.

5. Bien que la pandémie ait affecté la coopération transfrontière dans certains bassins hydrographiques en rendant impossibles les réunions des organes communs, ou en réduisant le financement de certains organismes de bassin, par exemple, elle a aussi souligné l'importance de la coopération dans le domaine des eaux transfrontières pour assurer à tous l'accès à l'eau potable et à l'hygiène. La Convention a mis en place un webinaire (26 mai 2020) et un site Web à ce sujet¹, mettant en évidence son importance.

¹ Voir <https://unece.org/environment-policy/water/covid-19-role-water-convention-and-protocol-water-and-health?accordion=0>.

Exemples de résultats et produits précis par domaine d'activités

<i>Résultats du programme de travail pour 2019-2021</i>	<i>Domaine d'activité</i>	<i>Principaux résultats précis en 2020</i>	<i>Principaux produits précis en 2020</i>
1 : Les pays comprennent la Convention, y adhèrent, élaborent des accords et créent des organismes communs	1 : Amélioration de la connaissance de la Convention, augmentation du nombre des adhésions à cet instrument et amélioration de l'application des principes qui y sont énoncés par l'exploitation des avantages de la coopération	Adhésion du Ghana aux deux conventions mondiales sur l'eau Progrès significatifs sur la voie de l'adhésion dans 4 pays Identification des avantages de la coopération dans 2 bassins pour favoriser les décisions en matière de renforcement des cadres de coopération	Conseils juridiques et/ou techniques dispensés à 10 pays Une session nationale et quatre ateliers régionaux/webinaires consacrés à la Convention/coopération transfrontières Trois webinaires de promotion organisés Présentation de la Convention lors de nombreux événement régionaux portant sur des bassins et organisés par des partenaires Appui apporté à l'élaboration de nouveaux accords ou à la mise en œuvre d'accords existants dans 4 bassins/sous-bassins Appui apporté à 2 processus de coopération régionale Atelier mondial sur les cadres juridiques organisé avec 9 partenaires en juillet, avec 200 participants Ébauche annotée d'une liste de contrôle concernant les accords élaborés Conclusions d'évaluations des avantages promues dans 2 bassins hydrographiques Publication sur les questions fréquemment posées élaborée Procédure consultative lancée au sein du Comité d'application pour la première fois
2 : Les ressources en eau transfrontières des bassins transfrontières sont surveillées et mesurées, et les informations recueillies sont partagées par les pays riverains.	2 : Appui au suivi, à l'évaluation et au partage de l'information dans les bassins transfrontières	Les riverains du bassin du Drin ont progressé en matière d'échange de données en prenant des mesures pertinentes dans le cadre du Plan d'action stratégique et ébauché les prochaine étapes concernant l'échange de données prioritaires	Appui apporté à 2 bassins hydrographiques transfrontières Premières observations concernant les directives relatives au suivi

Résultats du programme
de travail pour 2019-2021

	Domaine d'activité	Principaux résultats précis en 2020	Principaux produits précis en 2020
3 : Dans le contexte des changements climatiques, une gestion intégrée des ressources en eau est mise en œuvre à tous les niveaux	3 : Promotion d'une approche intégrée et intersectorielle de la gestion des ressources en eau à tous les niveaux	<p>Valeur des mesures intersectorielles renforcée par l'intégration des avantages de la coopération et des activités connexes dans le SASS</p> <p>Bilan de l'expérience au niveau mondial sur la manière dont des solutions fondées sur les interactions et des investissements aident à résoudre les problèmes des bassins transfrontières et mettent en lumière les possibilités de financement</p> <p>Processus participatif impliquant un groupe d'experts et des événements régionaux ayant conduit à l'élaboration d'un avant-projet de manuel sur l'allocation des eaux transfrontières</p> <p>Dialogues sur les politiques nationales ayant servi de plateforme de coopération intersectorielle et de moteur de la réforme de l'eau dans 9 pays</p>	<p>Méthode d'évaluation des interactions traduite dans trois langues supplémentaires et appliquée à un aquifère</p> <p>Publication « boîte à outils » consacrée aux énergies renouvelables élaborée</p> <p>Plus de 40 experts contribuent à l'élaboration du projet de manuel sur l'allocation des eaux transfrontières</p> <p>Un atelier régional et une session d'atelier consacrés à l'allocation des eaux transfrontières organisés pour permettre l'échange d'expériences et rassembler des études de cas pour le guide</p> <p>ESE pilotes dans le domaine de l'eau menées à bien dans 2 pays</p> <p>Révisions des droits/codes de l'eau soutenues dans 3 pays</p> <p>Coopération dans le domaine des eaux transfrontières appuyée par des dialogues sur les politiques nationales dans deux bassins</p>
	4 : Adaptation aux changements climatiques dans les bassins transfrontières	<p>Pays et bassins mieux équipés des connaissances et compétences nécessaires pour intégrer l'eau et les avantages de la coopération transfrontière dans les documents et projets concernant le climat, ainsi que l'adaptation aux changements climatiques dans la planification de la gestion des bassins</p>	<p>Organisation de deux événements mondiaux avec près de 300 participants</p> <p>Adaptation aux changements climatiques intégrée dans les éléments et préparations des plans de gestion de 3 bassins pilotes</p> <p>Un événement mondial consacré au financement de l'adaptation aux changements climatiques</p> <p>Deux propositions de projets en matière d'adaptation aux changements climatiques dans le bassin inférieur du Dniestr élaborées et soumises à des bailleurs de fonds</p>
4 : Les activités de coopération se rapportant aux eaux transfrontières bénéficient d'un financement durable	5 : Facilitation du financement de la coopération dans le domaine des eaux transfrontières	<p>Renforcement de la capacité de plus de 60 pays en matière de financement de la coopération dans le domaine des eaux transfrontières et du développement des bassins</p> <p>Partenariat renforcé avec des institutions financières internationales importantes actives dans le domaine</p>	<p>Atelier mondial sur le financement de la coopération dans le domaine des eaux transfrontières organisé de manière virtuelle avec environ 200 participants et en partenariat avec 6 institutions financières internationales</p> <p>Étude de fond élaborée, traduite et diffusée</p>

<i>Résultats du programme de travail pour 2019-2021</i>	<i>Domaine d'activité</i>	<i>Principaux résultats précis en 2020</i>	<i>Principaux produits précis en 2020</i>
5 : Les activités de coopération se rapportant aux eaux transfrontières font l'objet d'un suivi et les partenaires sont appelés à financer ces activités.	6 : Établissement de rapports sur l'indicateur 6.5.2 des ODD et de rapports au titre de la Convention	128 pays sur les 153 approchés fournissent des rapports sur l'indicateur 6.5.2 Toutes les Parties à la Convention fournissent des rapports sur l'indicateur 6.5.2 et au titre de la Convention 30 pays fournissent pour la première fois des rapports sur l'indicateur 6.5.2 91 des rapports sur l'indicateur 6.5.2 (eaux de surface) validés en 2020 dans le cadre du cycle de rapports	Guide de rédaction des rapports traduit et publié 700 participants de 130 pays ont participé aux activités de renforcement des capacités Deuxième cycle de rapports mené à bien avec succès malgré la COVID-19
	7 : Partenariats, communication et gestion des connaissances	Progrès/réalisations au titre de la Convention communiquées à travers le monde via les réseaux sociaux Meilleure connaissance du rôle de la Convention et de la coopération dans le domaine des eaux transfrontières à travers le monde	Quatre bulletins d'information diffusés à 2 261 contacts Le bulletin d'information de novembre 2020 vu 1 556 fois Profil Twitter visité 12 651 fois 329 tweets diffusés Audience sur Twitter accrue de 880 abonnés Comptes Facebook et LinkedIn lancés Note de politique d'ONU-Eau concernant deux conventions mondiales sur l'eau élaborée Initiatives de partenariat lancées avec la CEA, la CESAO et d'autres Motion sur la coopération transfrontière approuvée par l'IUCN

Abréviations : CEA, Commission économique pour l'Afrique ; CESAO, Commission économique pour l'Asie de l'Ouest ; IFI, institution financière internationale ; UICN, Union internationale pour la conservation de la nature ; GIRE, gestion intégrée des ressources en eau ; DPN, Dialogue sur les politiques nationales ; SASS, système aquifère du nord-ouest du Sahara ; ESA, évaluation stratégique environnementale.

6. Aux côtés des organismes qui soutiennent l'application du programme de travail pour 2019-2021, les partenaires ont joué un rôle important dans la mise en œuvre de la plupart des activités. Leur rôle a été crucial en ce qui concerne les activités en faveur de la mondialisation de la Convention et du renforcement des capacités pour sa mise en œuvre, l'élaboration d'un nouveau domaine de travail concernant le financement de la coopération dans le domaine des eaux transfrontières et du développement des bassins, le renforcement des activités en matière de surveillance et d'évaluation, le soutien aux évaluations reposant sur l'approche fondée sur les interactions entre l'eau, l'alimentation, l'énergie et les écosystèmes, la conduite d'évaluations des avantages de la coopération transfrontière et la mise en place des dialogues sur les politiques nationales pour la gestion intégrée des ressources en eau.

7. En outre, les Parties chefs de file ont joué un rôle capital en donnant des orientations efficaces et en mobilisant des soutiens politiques et autres en faveur de l'exécution des activités.

8. En 2020, la Convention a continué à servir d'outil pour la concrétisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de ses objectifs de développement durable, surtout en ce qui concerne la coopération dans le domaine des eaux transfrontières, ainsi que pour la mise en œuvre de l'Accord de Paris de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030.

II. Difficultés, tendances et enseignements tirés pour les travaux futurs

A. Difficultés générales, tendances et enseignements tirés

9. Les partenaires ont continué à être indispensables à la mise en œuvre de la Convention sur le plan mondial. En 2020 la coopération existante a été renforcée, particulièrement avec les institutions financières internationales, et une coopération avec de nouveaux partenaires a été lancée. Dans certaines régions, toutefois, la pandémie a eu des répercussions importantes sur la capacité des organisations partenaires.

10. Les changements fréquents de responsables de la coordination affectent tous les domaines d'activité de la Convention. Les difficultés liées aux fréquents changements institutionnels opérés dans les pays exigent des contacts directs avec les dirigeants et les cadres intermédiaires au sein des ministères concernés. En 2020, de nombreux responsables de la coordination ont bénéficié des activités de renforcement des capacités en ligne concernant la Convention.

11. La situation financière de la Convention s'est améliorée grâce à des dons et aux économies résultant des restrictions de voyage en 2020, mais, d'une manière générale, les modalités de financement des travaux menés dans le cadre de la Convention demeurent une difficulté de taille. Le secrétariat utilise des ressources trop importantes pour lever des fonds et administrer les contributions préaffectées, qui représentent toujours l'essentiel du soutien financier (voir ECE/MP.WAT/WG.1/2020/5 et ECE/MP.WAT/WG.1/2021/5-ECE/MP.WAT/WG.2/2021/5). Il est encourageant de constater qu'un nombre croissant de Parties apportent des contributions non préaffectées ou moins strictement préaffectées, ce qui permet de faire avancer l'ensemble du programme du travail. Des projets de cibles pour un financement plus durable et plus prévisible des travaux à mener au titre de la Convention (ECE/MP.WAT/WG.1/2021/8-ECE/MP.WAT/WG.2/2021/8), élaborés par le secrétariat en consultation avec le Bureau en 2020, devraient ouvrir la voie à une amélioration de la manière dont sont financés les travaux menés au titre de la Convention.

12. La pandémie a accru l'importance des efforts de communication en matière de renforcement des capacités de coopération transfrontière dans le domaine de l'eau et de promotion de l'adhésion à la Convention ainsi que de sa mise en œuvre. La diffusion des informations par l'intermédiaire des réseaux sociaux et des outils de communication électronique est même devenue encore plus importante. Même si le secrétariat a réussi à diversifier ses moyens de communication en ouvrant des comptes Facebook et LinkedIn en plus du compte Twitter qui existait déjà, les ressources humaines limitées empêchent de donner davantage d'ampleur aux activités de communication.

B. Difficultés, tendances et enseignements propres à certains domaines d'activité

1. Ouverture mondiale de la Convention

13. Les modalités applicables aux événements organisés au niveau national, du bassin ou régional ont été adaptées aux circonstances pour permettre de continuer à améliorer la visibilité de la Convention et de favoriser les adhésions. Une collaboration étroite avec les

gouvernements au moyen d'un appui à distance, de conseils juridiques et de réponses aux questions posées par les pays a permis de progresser sur la voie de l'adhésion et de la mise en œuvre de la Convention dans différents pays et bassins.

14. Le renforcement des collaborations stratégiques avec les partenaires régionaux et locaux s'est également révélé essentielle pour maintenir l'élan du processus d'adhésion et de la mise en œuvre de la Convention, surtout dans les régions où le processus d'adhésion est lent. Ainsi, par exemple, bien que les progrès sur la voie de l'adhésion soient limités en Amérique latine, le partenariat forgé en 2020 entre des organisations de natures et de forces complémentaires, en l'occurrence une plateforme de l'ONU (la Convention sur l'eau), une banque régionale de développement (la Banque interaméricaine de développement (BID)), une plateforme politique régionale (l'Organisation des États américains (OEA)) et un grand organisme de bassin (l'Organisation du Traité de coopération amazonienne (OTCA)), a permis de préciser les outils et soutiens dont pourraient disposer les pays de la régions pour affronter les problèmes liés à la gestion des eaux transfrontières. En outre, les efforts visant à accroître la coopération avec d'autres commissions économique régionales des Nations Unies, équipes de pays et les coordonnateurs résidents ont été couronnées de succès.

2. Avantages de la coopération

15. Le travail consacré aux avantages de la coopération a confirmé l'importance de faire connaître et de promouvoir la vaste gamme d'avantages déjà réalisés ou à venir. Cette approche axée sur les avantages s'est révélée un complément utile à celle qui repose sur les interactions entre l'eau, l'alimentation, l'énergie et les écosystèmes ainsi qu'à la promotion de l'adhésion et à la mise en œuvre de la Convention.

3. Suivi, évaluation et partage de l'information dans les bassins transfrontières

16. Dans le domaine du suivi et du partage de l'information, la nécessité apparaît clairement de partager les bonnes pratiques et expériences. À la lumière des projets de terrain, l'approche élaborée au titre de la Convention en matière de suivi et d'évaluation est susceptible de constituer pour les pays un outil précieux pour le développement coopératif stratégique de l'acquisition d'informations. Il est crucial de recueillir des avis pertinents pour étayer d'éventuelles mises à jour des conseils relatifs au suivi et à l'évaluation élaborés au titre de la Convention et qui répondent aux besoins.

4. Allocation des ressources en eau dans un contexte transfrontière

17. Le manuel sur l'allocation des eaux transfrontières a suscité un intérêt croissant compte tenu de la nature éminemment actuelle du projet. En plus des sensibilités politiques associées et de la nécessité de disposer de vastes compétences pour aider à sa rédaction, il a suscité de nombreuses questions concernant son élaboration (ce qui a quelque peu retardé le processus d'élaboration du manuel), son contenu et les possibilités de participer à son élaboration. Les contributions écrites ont joué un rôle important en permettant d'assurer une couverture de qualité du champ d'activité. Dans l'ensemble, le manuel est devenu une entreprise plus ambitieuse que ce qui avait été envisagé à l'origine. Il souligne l'importance de prendre en considérations différentes options en matière d'allocation des ressources en eau, ainsi que des approches plus larges telles que les interactions entre l'eau, l'alimentation, l'énergie et les écosystèmes, de même que les avantages de la coopération.

5. Interactions entre l'eau, l'alimentation, l'énergie et les écosystèmes dans les bassins transfrontières

18. Dans le cadre des échanges sur les interactions dans les Balkans, l'engagement du secteur de l'énergie, y compris des exploitants de centrales hydroélectriques, a eu des effets démontrés sur le système énergétique dans son ensemble et dans le contexte de la lutte contre les changements climatiques, aidant à créer une dynamique positive permettant de réexaminer les questions de débit. Les ensembles de solutions fondées sur les interactions sont, par définition, intégrés entre les secteurs et le fait d'agir sur eux peut représenter un défi pour les administrations. Les leçons tirées des solutions intersectorielles et des investissements consentis, notamment une enquête mondiale, peuvent inspirer des actions concrètes.

6. Dialogues sur les politiques nationales concernant la gestion intégrée des ressources en eau dans le cadre de l'Initiative européenne pour l'eau

19. Les problèmes posés par la pandémie ont eu des répercussions négatives, surtout au début, sur le travail des pays et sur le déroulement des Dialogues sur les politiques nationales. La CEE et ses partenaires ont donc maintenu des contacts étroits avec les ministères bénéficiaires et se sont efforcés de mener autant d'activités que possible de manière virtuelle. Compte tenu de la nature prolongée de la pandémie, il a été décidé, en accord avec les pays partenaires et la Commission européenne, que le prochain cycle des Dialogues sur les politiques nationales se tiendrait essentiellement de manière virtuelle. À moyen et à long terme la pandémie est susceptible d'offrir des occasions supplémentaires de travail dans le domaine de la gestion intégrée des ressources et de l'approvisionnement en eau dans la sous-région, car elle a mis en évidence le rôle essentiel de l'accès à de l'eau potable, de l'assainissement et de l'hygiène, ainsi que l'importance pour la santé humaine de préserver les écosystèmes. Les Dialogues sur les politiques nationales ont un rôle vital à jouer à cet égard en tant que plates-formes intersectorielles permettant d'aborder les problèmes, politiques et réformes en relations avec l'eau.

7. Adaptation aux changements climatiques

20. Les activités liées aux changements climatiques menées en 2020 ont confirmé que la coopération en matière d'adaptation à ces changements pouvait favoriser la coopération transfrontière dans les bassins partagés. C'est ainsi, par exemple, que les efforts conjoints qui avaient été déployés précédemment en matière d'adaptation ont servi de base à une coopération plus étendue dans le bassin du Dniestr. La onzième réunion de l'équipe spéciale de l'eau et du climat (qui s'est tenue à Genève, dans un format hybride, le 2 octobre 2020), a confirmé l'extrême importance d'intégrer le rôle central de l'eau et les bénéfices de la coopération transfrontières dans les documents nationaux liés au climat.

8. Financement de la coopération dans le domaine des eaux transfrontières

21. Il est essentiel de travailler en partenariat et en étroite collaboration avec les institutions financières internationales pour comprendre et suivre l'évolution récente du financement de la coopération transfrontière dans le domaine de l'eau. L'atelier virtuel sur le financement de la coopération dans le domaine des eaux transfrontières et de la mise en valeur des bassins, qui s'est tenu en ligne les 16 et 17 décembre 2020, a montré que le secteur privé pourrait permettre d'obtenir des financements supplémentaires pour la coopération dans le domaine des eaux transfrontières et la mise en valeur des bassins, mais que des efforts étaient nécessaires pour lui faire comprendre l'importance d'une telle coopération. La pandémie a mis en évidence le rôle crucial du financement du secteur de l'eau pour la coopération transfrontière ainsi que la nécessité de diversifier les ressources financières pour la coopération dans le domaine des eaux transfrontières et la mise en valeur des bassins. Même si un certain nombre d'activités et de cours de formation en matière de financement existent déjà, peu d'entre eux mettent l'accent sur le financement de la coopération dans le domaine des eaux transfrontières. La Convention devrait donc continuer à servir de plateforme de dialogue et à faciliter un renforcement sur mesure des capacités, ainsi que l'échange d'expériences. La participation des ministres des finances à la discussion sera capitale pour l'évolution de ce domaine d'activité.

9. Contribution aux processus mondiaux

22. Le secrétariat de la Convention a continué à plaider en faveur de la coopération dans le domaine des eaux transfrontières dans les processus mondiaux, y compris en ce qui concerne l'eau et dans le contexte de la pandémie. Même s'ils requièrent du temps et des efforts, les contributions à des processus globaux tels qu'ONU-Eau et le Cadre d'accélération de l'Objectif de développement durable 6 sont d'une importance cruciale pour mettre ce sujet en évidence au sein des Nations Unies et au-delà.

III. Domaines de travail et activités

A. Travaux du Bureau

23. Le Bureau, dirigé par son président, M. Ardak Zebeshev (Kazakhstan), a tenu sa trentième réunion selon des modalités hybrides (Genève, 29 et 30 septembre 2020), ainsi que plusieurs téléconférences.

24. Le Bureau a examiné l'exécution du programme de travail, en particulier à la lumière des problèmes posés par la pandémie. Il a mis l'accent sur les sujets qui revêtent une importance stratégique, tels que la promotion de l'adhésion de nouveaux pays à la Convention, le partenariat avec des acteurs mondiaux et au titre de la Convention, et les préparatifs de la neuvième session de la Réunion des Parties (Tallinn, 29 septembre-1^{er} octobre 2021).

25. Les membres du Bureau ont appuyé la promotion de la Convention et l'application de la Stratégie de mise en œuvre de la Convention au niveau mondial (ECE/MP.WAT/54/Add.2), apporté une contribution aux manifestations nationales, régionales et mondiales destinées à promouvoir la Convention, pris des mesures pour mettre en œuvre certains éléments de la Stratégie, notamment l'établissement de partenariats, et levé des fonds supplémentaires pour les activités de la Convention, notamment par l'intermédiaire de nouveaux donateurs.

26. Le Bureau a fourni au secrétariat des indications concernant l'élaboration de projets d'objectifs en matière de financement plus durable et plus prédictible des travaux menés au titre de la Convention (ECE/MP.WAT/WG.1/2021/8-ECE/MP.WAT/WG.2/2021/8) ainsi qu'un projet de procédure à suivre pour proposer d'accueillir de futures sessions de la Réunion des Parties (ECE/MP.WAT/WG.1/2020/4).

B. Domaine d'activité 1 : sensibilisation et adhésion à la Convention, et application des principes de la Convention fondée sur les effets positifs de la coopération

1.1 Renforcement des capacités de mise en œuvre de la Convention et appui aux processus nationaux en vue de l'adhésion

27. Les processus d'adhésion ont été fortement perturbés par la pandémie. Toutefois, l'appui continu apporté à distance par le secrétariat et la collaboration étroite avec les partenaires régionaux et locaux ont assuré les progrès de plusieurs pays sur la voie de l'adhésion, avec l'appui financier de l'Union européenne par le biais d'un projet de promotion de l'adhésion à la Convention sur l'eau.

28. Dans les régions de l'Afrique de l'Ouest et de l'Afrique centrale, le Ghana est devenu partie à la Convention le 20 septembre 2020, après avoir déposé son instrument d'adhésion le 22 juin 2020. Au Togo, le processus d'adhésion a atteint le stade du parlement. Les Gouvernements de la Côte d'Ivoire et de la Guinée-Bissau ont approuvé l'adhésion à la Convention. Plusieurs autres pays, parmi lesquels le Burkina Faso, la République centrafricaine, la Gambie et le Nigéria, ont aussi progressé sur la voie de l'adhésion ou lancé des initiatives nationales pour discuter des avantages de l'adhésion. Le secrétariat a soutenu plus de 10 pays dans leur efforts en vue de leur adhésion.

29. Dans les régions de l'Afrique orientale et de l'Afrique australe, la pandémie a interrompu le processus d'adhésion en Ouganda et en République unie de Tanzanie. Un partenariat lancé avec la CEA envisage une promotion commune de la Convention, avec notamment l'organisation d'un webinaire sur la coopération dans le domaine des eaux transfrontières en Afrique du Sud en 2021.

30. Plusieurs partenaires, tels que l'Organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal (OMVS), l'Organisation de mise en valeur du fleuve Gambie et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, ont lancé des activités destinées à promouvoir la Convention et le processus d'adhésion de leurs États membres.

31. Dans la région de l'Asie du Sud-Est, les progrès en matière d'adhésion sont lents et ont été perturbés encore davantage par la pandémie.

32. Dans la région de l'Asie du Sud, les progrès en matière d'adhésion sont lents et ont été perturbés encore davantage par la pandémie. Un webinaire régional sur les cours d'eau transfrontières (en ligne, le 9 novembre 2020) a réuni des représentants gouvernementaux et non gouvernementaux d'États clefs qui ont abordé des sujets tels que « l'approche fondée sur les interactions entre l'eau, l'alimentation, l'énergie et les écosystèmes » et « la réduction des risques de catastrophe et l'adaptation aux changements climatiques », dans le but de mieux faire connaître la Convention et de mettre en évidence sa valeur ajoutée. Un séminaire en ligne a été mis sur pied le 7 septembre 2020 pour les jeunes dirigeants du domaine de l'eau participant à l'école d'hiver d'Oxfam sur la gouvernance inclusive de l'eau dans les bassins fluviaux d'Asie du Sud.

33. Dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord, l'atelier régional sur le thème « Renforcement de la coopération dans le domaine des eaux transfrontières dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord : progrès réalisés, défis à relever et possibilités à exploiter » (Beyrouth, 3 et 4 mars 2020) a été organisé conjointement avec la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale et le Partenariat mondial pour l'eau-Méditerranée. Événement final du projet de quatre ans intitulé « Susciter la coopération dans le domaine de l'eau en Méditerranée » et soutenu par l'Agence suédoise de coopération internationale au développement, cet atelier a confirmé les possibilités pour les pays de la région d'adhérer à la Convention, comme en ont témoigné l'Iraq, la Jordanie et la Tunisie qui ont rendu compte de leur progrès dans le cadre du processus d'adhésion. C'est l'Iraq qui a le plus avancé, avec un projet de loi approuvé par le parlement à cet effet en octobre 2020. L'atelier a également offert une plateforme de dialogue régional à propos des problèmes à affronter et des occasions à saisir pour améliorer l'échange de données et d'information ainsi que l'allocation des ressources en eau, contribuant ainsi au travail mené à ce sujet sur le plan mondial au titre de la Convention.

34. Dans la région de l'Amérique latine, le secrétariat a apporté sa contribution à plusieurs événements en présentant la plateforme et les outils que la Convention propose pour soutenir la coopération dans le domaine des eaux transfrontières. Il s'agissait notamment des webinaires « Pas d'Amazonie, pas d'eau : changement climatique dans la forêt tropicale » (25 août 2020) et « Débat d'experts sur les eaux internationales » (3 septembre 2020) en partenariat avec la BID, l'OEA et l'OTCA.

35. Pour soutenir les processus nationaux d'adhésion, le secrétariat a élaboré la publication *Frequently Asked Questions on the 1992 Water Convention with the Road map to facilitate accession processes* (Foire aux questions sur la Convention de 1992 sur l'eau et feuille de route pour faciliter la procédure d'adhésion)². Cette publication apporte des réponses à plus de 50 questions. Un webinaire a été organisé en partenariat avec le Réseau environnement de Genève le 17 novembre 2020 pour lancer cette publication. Une version interactive de la foire aux questions est disponible sur le site Web de la Convention³.

1.2 Promotion et diffusion des avantages de la coopération transfrontière

36. Les conclusions et recommandations des évaluations des avantages de la coopération transfrontière effectuées sur la base du document *Note d'orientation sur les avantages de la coopération dans le domaine des eaux transfrontières : identification, évaluation et communication*⁴, ont fait l'objet d'une promotion dans deux bassins transfrontières :

- Dans le bassin du fleuve Cubango-Okavango, que se partagent l'Angola, le Botswana et la Namibie : une note de synthèse⁵ et un rapport stratégique⁶ intitulé « Prise de

² Voir <https://unece.org/environment-policy/publications/frequently-asked-questions-1992-water-convention>.

³ Voir <https://unece.org/environment-policy/water/about-the-convention/faqs/1>.

⁴ Publication des Nations Unies, ECE/MP.WAT/47.

⁵ Disponible à l'adresse https://unece.org/fileadmin/DAM/env/water/activities/Benefits_cooperation/OKACOM_Policy_Summary_June_2020.pdf.

⁶ Disponible à l'adresse https://unece.org/fileadmin/DAM/env/water/activities/Benefits_cooperation/

conscience des avantages de la coopération dans le domaine des eaux transfrontières du bassin du fleuve Cubango-Okavango » ont été publiés en 2020 et ont fait l'objet d'une promotion lors d'un webinaire⁷ (28 octobre 2020) coorganisé avec la Commission permanente du bassin du fleuve Okavango (OKACOM) ;

- Dans le système aquifère du nord-ouest du Sahara (SASS), partagé par l'Algérie, la Libye et la Tunisie : une note d'orientation intitulée « Les avantages de la coopération dans le domaine des eaux transfrontières du système aquifère du nord-ouest du Sahara » a été publiée en 2020. Elle complète le travail d'évaluation des interactions entre l'eau, l'alimentation, l'énergie et les écosystèmes dans le bassin.

37. Dans les deux bassins, ce travail a contribué aux processus de réflexion en cours concernant un renforcement possible de la coopération. Il a montré que les organismes conjoints existants (l'OKACOM et le mécanisme de consultation du SASS, respectivement) jouaient un rôle essentiel en tant que plateforme permettant de faire prendre conscience des avantages passés et présents de la coopération. Il a aussi mis en évidence les occasions de produire davantage de bénéfices mieux répartis.

1.3 Appui à l'élaboration d'accords et à la création d'organes communs

38. Un atelier virtuel mondial consacré à la conception de cadres juridiques pour la coopération dans le domaine des eaux transfrontières a été organisé le 28 et 29 juillet 2020 pour soutenir l'élaboration d'accords et la mise en place d'organes communs. Cet atelier a été organisé en partenariat avec le Geneva Water Hub/Université de Genève, le Partenariat mondial pour l'eau, la Commission internationale pour la protection du Danube, le Réseau international des organismes de bassin (RIOB), l'UICN, l'OMVS et l'Université de Northumbria. Il a réuni plus de 200 participants et facilité l'établissement d'une liste de contrôle pour l'élaboration de cadres juridiques de coopération dans le domaine des eaux transfrontières, nouvel instrument outil non contraignant en cours d'élaboration au titre de la Convention.

39. La CEE a continué à soutenir plusieurs initiatives en relation avec la négociation d'accords et la création de nouveaux organismes de bassin. En Europe orientale, le secrétariat a contribué au plan de gestion du bassin du Dniestr, qui doit être élaboré sous la direction de la Commission du Dniestr créée dans le cadre du Traité entre le Gouvernement de la République de Moldova et le Cabinet des ministres de l'Ukraine sur la coopération dans le domaine de la protection et du développement durable du bassin du Dniestr, ainsi que de ses groupes de travail, dans le cadre du projet du Fonds pour l'environnement mondial (FEM). Dans le bassin de la Koura, le secrétariat continue à faciliter le processus de négociation d'un accord entre l'Azerbaïdjan et la Géorgie. Dans le bassin du Niémen, partagé par le Bélarus et la Lituanie, ainsi que dans le bassin du Boug, partagé par le Bélarus, la Pologne et l'Ukraine, le secrétariat a contribué à l'élaboration de la version finale d'une proposition de projet du FEM axée sur la coopération transfrontière. Avec le soutien du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)/Projet Drin du FEM, mis en œuvre par le Partenariat mondial pour l'eau-Méditerranée avec l'appui de la CEE, des options d'amélioration du cadre juridique et institutionnel ont été proposées à la demande des riverains du bassin du Drin élargi et sont en cours d'examen. Réalisation importante du projet PNUD/FEM, le Plan d'action stratégique du Drin a été lancé le 24 avril 2020 lors d'un événement virtuel de haut niveau.

40. La CEE a continué à aider la région de l'Asie centrale à renforcer ses capacités humaines et institutionnelles en matière de gestion sûre des barrages. Lors d'une réunion virtuelle le 15 juin 2020, les pays ont sollicité un soutien accru pour améliorer la coopération régionale et bilatérale dans la gestion des barrages situés sur les cours d'eau transfrontières. Les participants à la réunion ont également convenu d'élaborer un accord sur la sécurité des barrages à l'échelle de toute la région de l'Asie centrale.

OKACOM_Policy_Document_June_2020.pdf.

⁷ Informations supplémentaires disponibles à l'adresse <https://unece.org/environmental-policy/events/webinar-realizing-benefits-transboundary-water-cooperation-cubango>.

41. En Afrique de l'Ouest, le secrétariat continue, en partenariat avec le Geneva Water Hub et le Centre international d'évaluation des ressources en eaux souterraines, ainsi que l'aide financière de l'Union européenne, à soutenir le dialogue régional autour de l'aquifère sénégal-mauritanien partagé par la Gambie, la Guinée-Bissau, la Mauritanie et le Sénégal. La phase de mise en œuvre de cette initiative a été marquée par la création, en avril 2020, du Groupe de travail régional sur la collaboration transfrontière autour de l'aquifère sénégal-mauritanien. La phase de conception d'un projet commun pour la mise en œuvre du mécanisme de gestion concertée a commencé en mai 2020. Malgré les difficultés liées à la pandémie, le Groupe a tenu plusieurs réunions qui ont conduit à l'élaboration d'une vision commune de la coopération transfrontière autour de l'aquifère sénégal-mauritanien au cours de la session de travail en ligne accueillie par le Sénégal (1^{er} et 2 décembre 2020). Dans la région de l'Afrique centrale, le secrétariat a fourni une aide technique et juridique à l'appui d'une initiative dirigée par la Communauté économique des États de l'Afrique Centrale et visant à établir un nouvel organisme de bassin entre le Cameroun, le Congo, le Gabon et la Guinée équatoriale.

42. En Amérique centrale, le secrétariat a mis l'expérience de la Convention au service du deuxième atelier régional sur les eaux transfrontières organisé à Tela, Honduras, les 17 et 18 février 2020, sous la direction de la Commission centraméricaine de l'environnement et du développement ainsi que du Partenariat mondial pour l'eau-Amérique centrale.

1.4 Comité d'application

43. En 2020, le mécanisme destiné à favoriser la mise en œuvre de la Convention a été utilisé par le Monténégro et l'Albanie, qui ont entamé une procédure consultative avec le Comité. Cette procédure avait été lancée en réponse à la demande du Monténégro en relation avec ses préoccupations concernant le possible impact transfrontière de la construction prévue de petites centrales hydroélectriques supplémentaires sur la Cijevna/Cem, en Albanie, ainsi qu'à l'acceptation par l'Albanie de participer à la procédure.

44. Le Comité a apporté sa contribution à plusieurs événements destinés à promouvoir la Convention et son mécanisme qui vise à en appuyer l'application et le respect.

C. Domaine d'activité 2 : Appui à la surveillance, à l'évaluation et à l'échange d'informations dans les bassins transfrontières

45. À la suite de la quinzième réunion du Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation (Genève, 6 décembre 2019), les participants à la réunion et les organisations partenaires potentielles ont été invités à formuler des observations sur une éventuelle mise à jour de la stratégie et des directives techniques en matière de surveillance et d'évaluation élaborées au titre de la Convention.

46. Dans le bassin du Drin, les représentants des riverains (Albanie, Grèce, Monténégro, Macédoine du Nord et Kosovo⁸) au sein du Groupe de travail d'experts chargé de la surveillance et de l'échange d'informations ont examiné le plan de travail du groupe d'experts pour aller de l'avant avec l'échange de données prioritaires, en préparant le suivi des activités de coopération prévues dans le Plan d'action stratégique du Drin, élaboré sous la direction du Partenariat mondial pour l'eau-Méditerranée dans le projet du PNUD/FEM et adopté en avril 2020. Même si la pandémie a sérieusement contrecarré ses activités, le 11 décembre 2020 le groupe a examiné la situation hydrologique dans le Grand lac Prespa et dans le Petit lac Prespa et discuté de la nécessité d'échanger des informations.

47. Une série de rapports d'études préliminaires a été élaborée concernant l'état des connaissances relatives au bassin de l'aquifère sénégal-mauritanien, à son hydrogéologie, aux pressions qui s'exercent sur cette ressource en eau souterraine, ainsi que sur la surveillance et la disponibilité des données. La documentation a alimenté un processus de dialogue au cours duquel ont été esquissées des orientations en matière de coopération entre les quatre États qui se partagent cet aquifère.

⁸ Les références au Kosovo s'entendent dans le contexte de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité.

48. Les partenaires de ce programme sont notamment : le programme de l'Initiative de l'Union européenne pour l'eau relative aux pays du Partenariat oriental (EUWI+), le Geneva Water Hub, le Partenariat mondial pour l'eau, le Centre international d'évaluation des ressources en eaux souterraines, le Réseau International des Organismes de Bassin (RIOB), le Centre international d'évaluation de l'eau, le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE), le Groupe de la Banque mondiale et l'Organisation météorologique mondiale (OMM).

D. Domaine d'activité 3 : Promotion d'une approche intégrée et intersectorielle de la gestion de l'eau à tous les niveaux

3.2 Appui aux évaluations et dialogues intersectoriels par l'application de l'approche fondée sur les interactions entre l'eau, l'alimentation, l'énergie et les écosystèmes

49. Les activités de ce sous-programme ont permis d'accroître la coopération entre les secteurs de l'eau et de l'énergie dans quelques pays ainsi qu'au niveau de la CEE.

50. En 2020, ces activités ont notamment consisté à : a) faire avancer deux évaluations combinées en profondeur de bassins entamées antérieurement ainsi que finaliser et publier la première évaluation intersectorielle d'un aquifère transfrontière ; b) faire la synthèse des expériences concernant les solutions intersectorielles et les investissements correspondants dans les bassins transfrontières au niveau mondial ; et c) promouvoir la prise en compte des effets intersectoriels et de la synergie entre la gestion de l'eau et le déploiement d'énergies renouvelables durables.

51. Le projet « Promotion de la gestion durable des ressources naturelles en Europe du Sud-Est par une approche intersectorielle » renforce les évaluations en profondeur (phase II) des bassins du Drin et de la Drina. Cette analyse vise à supporter la mise en œuvre du Plan d'action stratégique pour le Drin, en particulier les mesures qui nécessitent une coopération intersectorielle (par exemple entre la production hydroélectrique et la protection contre les inondations ainsi que le reboisement pour une meilleure gestion de l'eau). Les résultats préliminaires d'une analyse quantitative eau-énergie et d'une étude sur les liens entre gestion forestière durable et biomasse ont été présentés pour examen au Groupe restreint du bassin du Drin à sa vingtième session (en ligne, le 3 décembre 2020). En marge d'un processus national parallèle, un concept d'évaluation de l'Albanie axée sur les interactions a été présenté au Groupe thématique sur les ressources en eau de l'Albanie (18 juin 2020), puis s'est enrichi de contributions émanant de toute une palette de parties intéressées lors d'une consultation nationale virtuelle (14 décembre 2020).

52. Un comité directeur de hauts responsables de Bosnie-Herzégovine, du Monténégro et de Serbie dans les domaines de l'eau, de l'énergie et de la protection de l'environnement a été formé et s'est réuni de manière virtuelle pour revoir le concept de la phase II de l'évaluation des interactions dans le bassin de la Drina, qui est une retombée directe des activités du projet de suivi des interactions dans le bassin de la Drina (2018-2019). Une réunion de consultation en ligne organisée le 21 décembre 2020 en Bosnie-Herzégovine pour les parties intéressées a porté sur les activités du projet, parmi lesquelles une analyse eau-énergie du potentiel de l'énergie renouvelable et de l'hydroélectricité, ainsi qu'une revue des possibilités de formalisation concernant la régulation du débit.

53. Une publication « boîte à outils » commune avec la Division de l'énergie durable de la CEE intitulée « *Towards sustainable renewable energy investment and deployment : Trade-offs and opportunities with water resources and the environment* » (« Pour un financement et un déploiement durables des énergies renouvelables : arbitrages et synergies concernant les ressources en eau et l'environnement »)⁹ a été élaborée à la suite de débats de fond et sur la base des travaux de la Convention portant plus largement sur les interactions. À l'initiative de la Division, un webinaire de renforcement des capacités a été organisé le 19 octobre 2020 pour promouvoir cette publication.

⁹ Publication des Nations Unies, numéro de vente : E.20.II.E.17.

54. S'agissant de l'évaluation axée sur les interactions du système aquifère du nord-ouest du Sahara menée en coopération avec le Partenariat mondial pour l'eau-Méditerranée et l'Observatoire du Sahara et du Sahel, un rapport d'évaluation et une note d'orientation ont été publiés en anglais et en français, puis diffusés largement via les médias et lors du « Webinaire technique sur la méthode fondée sur les interactions entre l'eau, l'énergie, l'alimentation et les écosystèmes en pratique – solutions techniques en Méditerranée : expérience et possibilités » organisé par le Partenariat mondial pour l'eau-Méditerranée et l'Union pour la Méditerranée (21 juillet 2020) ainsi que lors du Forum d'investissement pour l'eau organisé par l'Union européenne, l'Égypte et l'Union pour la Méditerranée dans le cadre de la semaine de l'eau du Caire (18-22 octobre 2020).

55. Un bilan mondial des expériences en matière de solutions axées sur les interactions (intersectorielles) et d'investissements, notamment à partir d'évaluations axées sur les interactions et de dialogues, a été réalisé avec l'UICN à l'aide d'une enquête en ligne destinée à préciser les avantages et la valeur ajoutée des solutions intersectorielles pour résoudre les problèmes affectant les bassins transfrontières. Des cas issus de cette enquête, des expériences régionales avec de telles solutions et des options de financement ont été examinés lors de la sixième réunion de l'Équipe spéciale sur les interactions entre l'eau, l'alimentation, l'énergie et les écosystèmes (Genève (hybride), 22 et 23 octobre 2020).

56. L'Équipe spéciale a assuré un partage d'expérience en matière de traitement des questions intersectorielles dans les bassins transfrontières. Le travail de la Convention a aussi été au centre de webinaires organisés conjointement avec des partenaires, par exemple sur le thème « Planification stratégique eau-énergie : occasions d'agir pour le climat » (26 août 2020) lors de la Semaine de l'eau pour le développement, avec l'Agence allemande de coopération internationale (GIZ) et Deltares (Pays-Bas) (en ligne, 24-28 août 2020).

57. Les partenaires dans le cadre de ce programme sont notamment l'International Waters Learning Exchange and Resource Network du FEM, le Geneva Water Hub, l'UICN, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), la Commission européenne, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, le Partenariat mondial pour l'eau, le Partenariat mondial pour l'eau-Méditerranée, l'Observatoire du Sahara et du Sahel, la Commission internationale du bassin de la Save, le PNUD, la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO), l'Agence autrichienne pour le développement et l'Agence allemande de coopération internationale.

3.3 Appui à une allocation équitable et durable des ressources en eau dans un contexte transfrontière

58. L'avant-projet de Manuel sur l'allocation des ressources en eau transfrontières a été élaboré par un groupe de rédaction.

59. Le Groupe d'experts chargé du Manuel sur l'allocation des ressources en eau transfrontières, qui fournit des orientations techniques concernant l'élaboration de ce manuel, a présenté lors de sa deuxième réunion (en ligne les 30 et 31 mars 2020) des observations concernant l'ébauche du manuel.

60. Lors de sa troisième réunion (en ligne les 20 et 21 octobre 2020), le Groupe d'experts a présenté des observations sur le projet de texte des chapitres constituant la première moitié du manuel ainsi qu'une esquisse de la seconde moitié. Il a aussi revu les principaux messages.

61. Une révision globale des accords concernant l'allocation des ressources en eau dans un contexte transfrontière a été intégrée au manuel.

62. Un « Atelier régional sur l'allocation équitable et durable des ressources en eau » (en ligne les 5 et 6 octobre 2020) a réuni des experts en la matière venus d'États membres de l'Union européenne et de son voisinage (Europe orientale, Caucase, Balkans). Les participants ont présenté des expériences nationales, des études de cas et les enseignements qui en ont été tirés.

63. Le Centre international d'évaluation de l'eau, qui a dirigé avec ses partenaires kazakhes un projet régional parallèle pour l'Asie centrale et les États voisins en matière d'allocation des ressources en eau, a élaboré deux rapports techniques : sur l'allocation en

eau dans un contexte transfrontière et sur l'évaluation des débits environnementaux. Un projet de brochure a été élaboré pour diffusion. Les principales conclusions et des exemples de cas sont inclus, le cas échéant, dans le manuel. Le Centre international d'évaluation de l'eau a organisé deux réunions en ligne pour les États d'Asie centrale dans le cadre d'un projet régional destiné à discuter des études de cas et des enseignements retenus : une « Réunion technique d'experts en matière d'allocation des ressources en eau dans un contexte transfrontière » (15 mai 2020) et une « Réunion régionale sur l'allocation des ressources en eau et l'évaluation des débits environnementaux dans un contexte transfrontière » (22 et 23 septembre 2020).

64. Les partenaires dans le cadre de ce programme étaient notamment : l'Université de Finlande orientale, l'Université d'État de l'Oregon, l'Institut international Stichting d'études infrastructurelles, hydrauliques et environnementales de Delft, le Centre international d'évaluation de l'eau, l'OCDE, EUWI+ et l'Institut finlandais de l'environnement.

3.4 Appui aux Dialogues sur les politiques nationales concernant la gestion intégrée des ressources en eau dans le cadre de l'Initiative de l'Union européenne en faveur de l'eau

65. En 2020, la CEE a poursuivi la mise en œuvre des Dialogues sur les politiques nationales dans le cadre de l'Initiative de l'Union européenne pour l'eau afin de renforcer la gouvernance de l'eau et l'application de la gestion intégrée des ressources en eau, particulièrement la coopération intersectorielle, dans les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale, conformément aux principes de la Convention, au Protocole sur l'eau et la santé, à la Directive-cadre européenne sur l'eau¹⁰ et à d'autres instruments. Des activités ont été menées en Arménie, en Azerbaïdjan, au Bélarus, en Géorgie, au Kazakhstan, au Kirghizistan, en République de Moldova, au Tadjikistan et en Ukraine.

66. Le financement de l'UE par l'intermédiaire du programme EUWI+ a permis de poursuivre et d'étendre les travaux à l'Arménie, à l'Azerbaïdjan, au Bélarus, à la Géorgie, à la République de Moldova et à l'Ukraine (pays du partenariat oriental), en étroite collaboration avec les autres partenaires d'exécution (l'OCDE, l'Agence autrichienne pour l'environnement et l'Office international de l'eau, de la France)

67. En Arménie, les projets de modifications du Code de l'eau et de la loi relative au programme national sur l'eau ont été finalisés. Le 10 juillet 2020, le Ministère de l'environnement a adopté un décret visant à assurer la mise en œuvre de l'Accord de partenariat complet et renforcé entre l'Union européenne et l'Arménie. Au Bélarus, les travaux sur l'évaluation stratégique environnementale du projet de stratégie relative à la gestion de l'eau ont été menés à bien, avec notamment une série de consultations en ligne et un atelier de formation (Minsk, 26 mars 2020). En Géorgie, une évaluation stratégique environnementale du bassin de l'Alazani-Iori a également été menée à bien et le projet de rapport présenté aux principales parties intéressées le 21 octobre 2020. Les travaux relatifs à l'évaluation stratégique environnementale ont été menés en consultation avec le secrétariat de la Convention sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière

68. Dans le cadre des activités de surveillance du bassin hydrographique du Khrami-Debed entre l'Arménie et la Géorgie, un projet de document d'orientation pour le programme commun de surveillance de la qualité des eaux transfrontières a été élaboré et des échantillonnages de surveillance pilotes ont été effectués en septembre 2020. La CEE a également continué à travailler avec l'Azerbaïdjan et la Géorgie pour envisager les moyens de poursuivre les négociations du projet d'accord de coopération dans le bassin de la Koura. Tous les pays de la sous-région ont bénéficié d'un appui méthodologique en matière d'établissement de rapports sur l'indicateur 6.5.2 par l'intermédiaire d'un webinaire sous-régional (28 mai 2020).

¹⁰ Directive 2000/60/CE du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2000 établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau, *Journal officiel de l'Union européenne*, L 327 (2000), p. 1 à 72.

69. Les Dialogues sur les politiques nationales ont continué à favoriser l'adhésion au Protocole sur l'eau et la santé. Au Bélarus, les objectifs nationaux révisés ont été soumis au Conseil des ministres pour adoption, tandis qu'en République de Moldova le projet de programme national révisé de mise en œuvre au titre du Protocole a été finalisé et les consultations publiques correspondantes ont été tenues.

70. Les activités en Asie centrale ont été menées dans le cadre d'un nouveau projet régional dans le cadre du projet de coopération entre l'Union européenne et l'Asie centrale dans le domaine de l'eau, de l'environnement et du changement climatique¹¹, en coopération avec l'OCDE. Une réunion des comités directeurs des Dialogues sur les politiques nationales s'est tenue en mode hybride au Kazakhstan le 20 novembre 2020. Une aide a été apportée au Kazakhstan et au Kirghizistan pour l'élaboration de leurs rapports nationaux au titre de l'indicateur 6.5.2. Une activité a été lancée au Tadjikistan à l'appui de la mise en œuvre du Code de l'eau récemment adopté. Sur le plan régional, le travail des Dialogues sur les politiques nationales a été présenté à la neuvième réunion du Groupe de travail Union européenne-Asie centrale sur l'environnement et le changement climatique (Bruxelles, 12 et 13 février 2020).

71. La viabilité et la stabilité des cadres institutionnels des Dialogues sur les politiques nationales, ainsi que les partenariats solides avec l'UE et l'OCDE, en tant que partenaires stratégiques de ces dialogues, ont permis d'appuyer la réalisation des objectifs de développement durable dans la sous-région et ont continué à jouer un rôle important durant la pandémie. La bonne coopération entre la CEE, l'OCDE et le consortium d'États membres de l'UE comprenant l'Autriche (Agence de l'environnement) et la France (Office international de l'eau) ont joué un rôle essentiel pour mettre en œuvre efficacement le programme EUWI+.

E. Domaine d'activité 4 : adaptation aux changements climatiques dans les bassins transfrontières

4.1 Appui à l'élaboration de stratégies d'adaptation transfrontières et à la mise en œuvre de mesures prioritaires

72. En 2020, les travaux menés dans le cadre de la Convention ont permis de renforcer les capacités par l'échange de données d'expérience et le partage de connaissances, contribuant ainsi aux processus stratégiques mondiaux sur le climat et les catastrophes et aux projets sur le terrain.

73. La onzième réunion de l'Équipe spéciale de l'eau et du climat (Genève (hybride), 2 octobre 2020) a encouragé les pays à prendre systématiquement en compte les aspects transfrontières de la gestion de l'eau dans leurs documents nationaux relatifs au climat – par exemple dans les contributions déterminées au niveau national révisées en 2020 et les plans d'adaptation nationaux au titre de l'Accord de Paris – sur la base d'un document de fond intitulé « Mainstreaming water and transboundary cooperation into climate-related documents » (Prise en compte de la sécurité de l'approvisionnement en eau et de la coopération transfrontière dans les documents relatifs au climat)¹².

74. La Convention a intégré l'adaptation aux changements climatiques dans la planification de la gestion de plusieurs bassins transfrontières. Dans le bassin du Dniestr, la capacité d'adaptation a été améliorée par l'intégration des changements climatiques en tant que question transversale dans le Plan d'action stratégique et dans l'élaboration du plan de gestion des inondations, ainsi que par la finalisation des projets en matière d'adaptation susceptibles d'être financés pour le Dniestr inférieur. La Convention a en outre apporté son soutien au processus d'approbation du Plan d'action stratégique pour le bassin du Tchou-Talas.

¹¹ Pour de plus amples informations voir <https://wecoop.eu/>.

¹² Disponible à l'adresse <https://unece.org/environmental-policy/events/eleventh-meeting-task-force-water-and-climate-change>.

75. La Convention a contribué à mieux faire connaître le rôle de l'eau et de la coopération transfrontière dans les processus menés à l'échelle mondiale, par exemple en contribuant à deux réunions virtuelles du Comité de l'adaptation au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) (24-27 mars et 9-12 novembre 2020) ainsi qu'aux activités menées au titre de la Commission mondiale sur l'adaptation, notamment au Sommet sur l'adaptation au climat (en ligne, 25 et 26 janvier 2021). Les activités menées au titre de la Convention dans le domaine des changements climatiques ont aussi été présentées lors de la Semaine mondiale de l'eau à la maison (en ligne, 24-28 août 2020). En tant que coordonnateur du Groupe d'experts d'ONU-Eau sur l'eau et les changements climatiques, la CEE a coorganisé les activités de la Journée mondiale de l'eau sur le thème « Eau et changements climatiques » (22 mars 2020) et contribué à la publication d'ONU-Eau intitulée *Rapport mondial de l'ONU sur la mise en valeur des ressources en eau 2020 : Eau et changements climatiques*¹³.

4.2 Aider les bassins transfrontières à financer les mesures d'adaptation aux changements climatiques

76. En 2020, la Convention soutenu les activités de renforcement des capacités de financement des mesures d'adaptation aux changements climatiques dans les bassins transfrontières en organisant avec ses partenaires, lors de la Semaine mondiale de l'eau à la maison, une manifestation parallèle spéciale intitulée « Comment financer l'adaptation aux changements climatiques dans les bassins transfrontières ? » (24 août 2020), un atelier sur les implications économiques des changements climatiques et de la rareté de l'eau dans la région du Machrek (1^{er}-3 décembre 2020), ainsi que d'autres événements. De telles activités ont aidé les pays et les bassins à acquérir les connaissances et compétences nécessaires pour recevoir des fonds destinés aux mesures transfrontières d'adaptation aux changements climatiques.

77. De nombreux partenaires, tels que l'Alliance for Global Water Adaptation, le Fonds pour l'adaptation, la Banque africaine de développement (BAD), le FEM, le Partenariat mondial pour l'eau, la Commission européenne, la Banque européenne d'investissement (BEI), la CESAO, la BID, le RIOB, l'UICN, l'Organisation sur la sécurité et la coopération en Europe, l'Institut international de l'eau à Stockholm, le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes, le PNUD, l'UNESCO, la CCNUCC, le Groupe de la Banque mondiale, l'OMM, le Fonds mondial pour la nature (WWF), Zoï Environment Network et plusieurs organes communs ont participé à l'exécution d'activités.

F. Domaine d'activité 5 : Faciliter le financement de la coopération dans le domaine des eaux transfrontières

78. Le secrétariat, en collaboration avec les Parties chefs de file et partenaires, ainsi qu'avec l'aide de consultants, a élaboré une étude de fond donnant une vision d'ensemble complète des sources de financement et des fonds potentiellement disponibles pour soutenir la gestion et la mise en valeur des bassins transfrontières¹⁴. Cette étude a servi de document de travail lors de l'atelier virtuel sur le financement de la coopération dans le domaine des eaux et la mise en valeur des bassins transfrontières (16 et 17 décembre 2020).

79. Cet atelier, organisé en coopération avec la BAfD, la Banque asiatique de développement (BAsD), la BEI, le FEM, le Réseau IW :LEARN du FEM, la BID, l'OCDE, le Fonds d'équipement des Nations Unies, le Groupe de la Banque mondiale et le WWF, a vu la participation de plus de 200 représentants de pays, organisations de bassins et institutions financières internationales. Au nombre des intervenants de haut niveau figuraient M. Carlos Manuel Rodriguez (Directeur général et Président du FEM) et M^{me} Jennifer Sara (Directrice mondiale des activités globale du Groupe de la Banque mondiale en matière d'eau). L'atelier a souligné l'importance pour les pays, les organisations de gestion de bassins et les partenaires financiers d'améliorer la durabilité des mécanismes de financement de la

¹³ (Paris, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), 2020).

¹⁴ Disponible à l'adresse <https://unece.org/environmental-policy/water/events/virtual-workshop-financing-transboundary-water-cooperation-and-basin>.

coopération dans le domaine des eaux transfrontières. Il a attiré l'attention sur la question du financement de cette coopération ainsi que du développement des bassins transfrontières, et permis l'échange de bonnes pratiques en matière de mobilisation de ressources financières.

80. Le secrétariat a aussi coordonné le développement du financement du module sécurité des eaux transfrontières du cours en ligne ouvert à tous sur la gouvernance pour la sécurité des eaux douces transfrontières, lancé en août 2020 par le Partenariat mondial pour l'eau et le FEM IW :LEARN.

G. Domaine d'activité 6 : Établissement de rapports sur l'indicateur 6.5.2 de l'objectif de développement durable et au titre de la Convention

6.1 Fourniture d'un appui pour l'établissement des rapports sur l'indicateur 6.5.2 de l'objectif de développement durable et des rapports établis au titre de la Convention

81. Le *Guide pour l'établissement de rapports au titre de la Convention sur l'eau et en contribution à l'indicateur 6.5.2 des ODD*¹⁵ a été traduit en arabe, espagnol, français et russe.

82. La capacité des pays à établir des rapports au cours du deuxième cycle a été améliorée dans le cadre de plusieurs activités régionales de renforcement des capacités, organisées en collaboration avec l'UNESCO et d'autres partenaires, qui ont permis de sensibiliser les participants à l'établissement des rapports et d'améliorer la qualité des rapports et leur coordination au niveau des bassins. Une série de cinq webinaires (12 mai-4 juin 2020) et d'ateliers destinés aux régions arabe et asiatique (respectivement à Beyrouth le 5 mars et en ligne le 17 septembre 2020) ont été organisés, tandis qu'un appui direct était fourni aux pays, ce qui a permis de leur faire mieux comprendre l'établissement des rapports sur l'indicateur 6.5.2, d'améliorer la qualité des données soumises par les pays et d'accroître le taux de réponse au cours du deuxième cycle.

83. En février 2020, la CEE et l'UNESCO, en tant qu'organismes coresponsables de l'indicateur 6.5.2 sur la coopération dans le domaine des eaux transfrontières, ont invité 153 pays partageant des cours d'eau, des lacs et/ou des aquifères transfrontières à participer au deuxième cycle d'établissement des rapports et de soumettre volontairement leurs rapports nationaux sur l'indicateur 6.5.2 avant le 30 juin 2020. Pour les Parties à la Convention, cela revient à combiner cela avec l'établissement des rapports sur l'indicateur 6.5.2.

84. Grâce à l'engagement actif des États membres, le deuxième cycle d'établissement des rapports a été un succès, avec 128 pays approchés sur 153 ayant établi des rapports sur l'indicateur 6.5.2 et toutes les Parties à la Convention ayant soumis des rapports nationaux. Un taux de réponse aussi élevé malgré la pandémie témoigne de l'engagement des pays à communiquer des données et des informations sur l'état de la coopération dans le domaine des eaux transfrontières. La CEE et l'UNESCO ont entamé des consultations avec les pays pour valider les données nationales concernant l'indicateur 6.5.2 avant de les soumettre à la Division de statistique de l'ONU en février 2021. Les résultats ont été inclus dans le document « Informations actualisées sur les progrès en 2021 de l'ODD 6 – eau et assainissement pour tous ». En outre, le travail d'élaboration du deuxième rapport intermédiaire sur l'indicateur 6.5.2 et au titre de la Convention a débuté.

6.2 Promouvoir l'utilisation des rapports afin de repérer et de combler les lacunes de la coopération dans le domaine des eaux transfrontières

85. Les rapports nationaux ont fourni des informations utiles pour les processus stratégiques en relation avec le Programme de développement durable à l'horizon 2030, tels que la préparation des examens nationaux volontaires et les délibérations du forum politique de haut niveau pour le développement durable (New York, 7-16 juillet 2020), ainsi que pour les activités menées dans le cadre de la Convention.

¹⁵ Publication des Nations Unies, ECE/MP.WAT/60.

86. Sous l'égide d'ONU-Eau et de son Initiative de surveillance intégrée des ressources en eau à l'appui de l'ODD 6, la CEE a participé à différentes activités de renforcement des capacités, d'assistance, de surveillance et de communication relatives au cycle de base et à la collecte de données en 2020¹⁶.

87. Les activités régionales susmentionnées ont mis en évidence l'utilité et les avantages de l'établissement de rapports. La CEE a également présenté les résultats du premier cycle d'établissement de rapports au cours de manifestations régionales pour la région de l'Amérique centrale (Tela, Honduras, 17 et 18 février 2020) et pour l'Europe orientale, le Caucase et la région de l'Asie centrale (en ligne, 23 et 24 novembre 2020). À ces occasions, elle a souligné l'importance de la compatibilité des données et elle a encouragé les États à coordonner les rapports portant sur les indicateurs 6.5.1 et 6.5.2 des ODD et sur les pays riverains d'un même bassin, ainsi qu'à utiliser le processus d'établissement de rapports comme catalyseur pour améliorer la coopération.

88. Les partenaires, dans ce domaine d'activité, étaient notamment la CEA, la CESAO, la CESAP, l'Union européenne, le Partenariat mondial pour l'eau, le Partenariat mondial pour l'eau-Asie, le Partenariat mondial pour l'eau-Afrique centrale, le Partenariat mondial pour l'eau-Amérique centrale, l'Autorité intergouvernementale pour le développement, l'OCDE, le Centre PNUE-DHI, l'UNESCO, le bureau de l'UNESCO à Almaty, le bureau de l'UNESCO à Djakarta et ONU-Eau.

H. Domaine d'activité 7 : Partenariats, communication et gestion des connaissances

7.1 Coopération avec ONU-Eau, les partenaires mondiaux et régionaux et d'autres accords multilatéraux sur l'environnement

89. Le secrétariat a contribué aux efforts de coopération interinstitutions déployés par ONU-Eau en continuant à codiriger les groupes d'experts d'ONU-Eau sur l'eau et les changements climatiques et sur les eaux transfrontières. Dans ce cadre, un nouveau document d'orientation d'ONU-Eau intitulé « Les conventions mondiales sur l'eau des Nations Unies : Promouvoir le développement durable et la paix »¹⁷ a été élaboré.

90. La CEE a rejoint le Cadre d'accélération de la réalisation de l'ODD 6, lancé par ONU-Eau lors d'un événement spécial dans le cadre d'un forum politique de haut niveau le 9 juillet 2020. Elle s'est engagée à collaborer à plusieurs titres au Cadre d'accélération, notamment en ce qui concerne la gouvernance, les données et informations, ainsi que le renforcement des capacités.

91. La coopération a été renforcée avec des partenaires mondiaux et régionaux, tels que les communautés économiques régionales, les commissions économiques régionales et des institutions financières internationales. La motion sur la coopération sur l'eau douce dans un contexte transfrontière visant à assurer la conservation des écosystèmes, la résilience face aux changements climatiques et le développement durable, soumise au congrès de l'Union internationale pour la conservation de la nature en août 2019 a été adoptée par les membres de l'UICN en octobre 2020.

92. Le secrétariat a contribué à de nombreuses manifestations mondiales visant à promouvoir la coopération dans le domaine des eaux transfrontières. La position de la Convention en tant que plateforme et instrument de référence au niveau mondial s'agissant de la coopération dans le domaine des eaux transfrontières a été réaffirmée, par exemple dans le cadre des préparatifs du neuvième Forum mondial de l'eau (Dakar, 21-26 mars 2022), où la CEE dirige le groupe d'action sur la coopération transfrontière.

¹⁶ Voir www.sdg6monitoring.org/2020-data-drive/.

¹⁷ Disponible à l'adresse www.unwater.org/publications/the-united-nations-global-water-conventions-fostering-sustainable-development-and-peace/?fbclid=IwAR3ejUGUeWFMzu4OLIAau9VasVcA-G3q2qyxJQglB68kMxcOyriFFhYOKVY.

7.2 Activités du Groupe spécial mixte d'experts de l'eau et des accidents industriels

93. Dans le cadre du Groupe spécial mixte d'experts de l'eau et des accidents industriels, principalement appuyé par le secrétariat de la Convention sur les effets transfrontières des accidents industriels, les activités de prévention de la pollution accidentelle de l'eau ont été présentées lors de réunions avec les organismes de gestion de bassin et les lignes directrices pertinentes ont été traduites dans les langues locales et de leur application sur le terrain a fait l'objet d'une promotion. Un projet de plan de travail pour le groupe pour la période 2021-2024 a été élaboré.

7.3 Communication et gestion des connaissances

94. En 2020, le secrétariat a diffusé des informations actualisées sur les activités de la Convention, notamment dans le bulletin d'information de la Convention sur l'eau et de son Protocole sur l'eau et la santé. Le secrétariat a également publié des communiqués de presse et des articles sur le site Web de la CEE. Outre le compte Twitter déjà existant (@ECE_Water), ont été créés des comptes Facebook (@UNECEWater) et LinkedIn (<https://www.linkedin.com/company/water-convention-protocol-on-water-health>). Des messages sur les activités en cours ont été communiqués sur les réseaux sociaux, suscitant l'intérêt d'un nombre croissant d'abonnés.

95. Le site Web de la Convention a migré vers une nouvelle plateforme (Drupal) dans le cadre d'une migration générale des sites Web de la CEE.
